

Audition CAE du 21 juin - PR 1183

Isabelle Charollais A : daniele.magnin

28.06.2016 08:35

Annick Viaccoz, Isabelle Riotton-Roch, Nicolas Betty, Sebastien Alphonse,

Cc : Remy Pagani, Sandra Heredia, "Christophe", Marie-Christine Cabussat,
commissions

Ce message possède une signature numérique.

Historique : Ce message a été transféré.

Madame la Présidente,

En complément de notre audition du 21 juin, je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions qui nous ont été posées par la Commission, ainsi qu'une copie de la présentation.



PR_petit_saconnex finale.pdf

1) Places de livraison

A l'heure actuelle, aucune case de livraisons n'est marquée sur la place du Petit-Saconnex, mais les livraisons s'effectuent correctement.

Le projet ne prévoit pas de places spécifiques livraisons, mais il existe suffisamment d'espace pour que les livraisons puissent continuer à s'effectuer selon le même principe. Les livraisons s'effectuent notamment par la rue de desserte située à l'arrière des bâtiments abritant les boutiques. Cette desserte sera toujours possible après réalisation du projet.

2) Places handicapées et places ou emplacements en lien avec le fonctionnement du temple

Actuellement, aucune case spécifiquement dédiée aux handicapés n'est prévue sur la place du Petit-Saconnex. Ces places sont généralement marquées suite à des demande d'usagers.

Si une demande est formulée, une case handicapée pourrait très aisément être créée en lieu et place d'une place existante, sans aucun impact sur le projet.

Aucune place de stationnement ne sera réservée à l'usage du Temple, Cependant, grâce à la mise en sens unique de la Place, un parvis plus large est créé au-devant de l'édifice, permettant notamment à un véhicule des pompes funèbres de se stationner lors des cérémonies funéraires.

3) Modalités précises de relocalisation des 10 places sur le chemin des Crêts

Les adaptations de la répartition de l'offre en stationnement sont les suivantes :

- 8 places de stationnement sur la place du Petit-Saconnex ;
- 2 places de stationnement dans le chemin A.-Pasteur, en aval du chemin des Crêts ;
- + 1 place de stationnement dans le chemin A.-Pasteur, en amont du chemin des Crêts ;
- + 9 places de stationnement dans la section du chemin des Crêts comprises entre le chemin A.-Pasteur et le chemin Colladon ; incluses dans la zone bleue macaron, elles seront réparties en deux blocs, l'un de 4 places et l'autre de 5 places.

Le bilan de la réorganisation du stationnement est donc neutre.

4) Prix du banc circulaire

Le prix d'un banc circulaire préfabriqué en béton d'une circonférence de 25 mètres est estimé à environ 18'000 CHF.

5) Programme du concours et orientations données aux candidats

Le rapport du jury disponible sur le site de la Ville, ci-joint le cahier des charges du concours sans les annexes.



Annexes_1.11.00_1.11.01.pdf

6) Explications quant à l'itinéraire véhicule à suivre pour arriver sur la Place du Petit Saconnex suite à l'interdiction de tourne à droite depuis la rue de Moillebeau ?

Pour les véhicules circulant le long de la rue de Moillebeau ou du chemin Moïse -Duboule, la place du Petit-Saconnex sera accessible par les deux itinéraires suivants (cf. plans ci-joints) :

- chemin de la Tourelle --> chemin A.-Pasteur ;
- chemin de la Tourelle --> chemin Colladon --> chemin des Crêts.



Place Petit-Saconnex_itinéraires accès depuis chemin M-Duboule.jpg

7) A quelle date la loi sur la compensation est elle entrée en vigueur ?

Le principe de la compensation du stationnement a été introduit dans la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) le 23 mai 2012 (date d'entrée en vigueur), ainsi que dans le Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05.01) le 26 juin 2013 (date d'entrée en vigueur).

Pour rappel, la place du Petit-Saconnex n'est pas incluse dans le périmètre dans lequel le principe de compensation est appliqué de manière impérative, puisqu'elle est située en dehors de la zone du canton de Genève considérée comme dense.

8) Bilan de la mise à l'essai du sens unique

Les conclusions du bilan de la mise à l'essai de la fermeture partielle de la place du Petit -Saconnex sont les suivantes :

En comparant les charges de trafic de la situation "fermeture partielle" de la place du Petit-Saconnex avec la situation de référence, avant fermeture partielle, il en résulte que les axes de report choisis par les usagés sont :

- Moillebeau - Moïse-Duboule - Tourelle - Colladon
- Colladon - Crêts

Ces deux axes sont prioritaires dans les carrefours qu'ils traversent. Les mouvements d'accès à la place du Petit-Saconnex se font pour la plupart sur des carrefours moins sollicités, ce qui améliore globalement la fluidité du périmètre d'étude par rapport aux prévisions.

Les charges de trafic restent, en valeur absolue faibles, ce qui n'entraîne pas de problème majeur de circulation, ce que confirment les observations *in situ*.

La capacité utilisée des carrefours du périmètre d'étude reste faible. En effet, tous les carrefours ont au minimum 40% de réserve de capacité.

Les relevés effectués sur la ligne de bus 3 montrent que la fermeture partielle de la place du Petit-Saconnex ne pèjore pas la progression des bus. La vitesse moyenne des bus est même dans l'ensemble légèrement meilleure malgré l'augmentation du trafic. Cette conclusion est appuyée par les TPG et les chauffeurs de la ligne 3, interrogés lors des relevés, qui ne signalent aucun problème de circulation.

Je remercie le secrétariat du CM qui nous lit en copie de bien vouloir faire suivre ces informations à tous les membres de la Commission.

Meilleurs messages

Isabelle Charollais
Département des constructions et de l'aménagement
Codirectrice